

MAIRIE DE MADRANGES

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 29/08/2023

Le conseil Municipal de la commune de Madranges s'est réuni le vendredi 29/08/2023 à 20h30.

Étaient présents : Jean-Pierre BORT, Pierre CROISILLE. Baptiste BORT, Michel PORTE, Guillaume PORTE, Jean-François LONGUET, Nadine VAN, Magalie BRETTE..

Étaient absents : Serge BORDES, Sylvie Magoutier (procuration Pierre Croisille), Jean Sauvent (procuration à Guillaume Porte).

Secrétaire de séance : M Porte

ORDRE DU JOUR :

1) Élection du secrétaire de séance : M.Porte à l'unanimité (présents et pouvoirs).

2) Approbation du CR du conseil municipal du 30/06/2023 : unanimité des présents et pouvoirs

3) Délibérations :

Délibération 1 : Désignation d'un référent déontologique pour les élus locaux : la proposition de l'AMF (voir délibération) est approuvée à l'unanimité (présents et pouvoirs).

Délibération 2 : Vote pour l'acceptation du devis du cabinet de géomètre Dubroca Letrange (4656,00 €) pour la création d'une copropriété dans les bâtiments communaux dans l'objectif de vendre un appartement (voir délibération). Approuvé à l'unanimité (présents et pouvoirs).

Délibération 3 : Décision d'aliénation d'un chemin rural à Feugas à l'unanimité (présents et pouvoirs).

Délibération 4 : Décision modificative pour prendre en charge un mandat correctif (erreur de tiers) :209,25 € à l'unanimité (présents et pouvoirs).

4) Installation d'un stand de tir par l'association MATT sur une fraction de la parcelle sectionale de Counil (commune du LONZAC) N°1707 section B au lieu-dit « LE CHASSANG DE MADRANGES ».

Le Maire fait un compte rendu de la réunion entre M. Jammot, Maire du Lonzac, M.Bort, Maire de Madranges et M. Dumas représentant de l'association MATT (mouvement associatif de tir tulliste), Le Conseil Municipal décide de demander la suspension des travaux en attendant qu'un projet précis, apportant toutes les garanties sur le plan de la sécurité (fermeture du site, problème de stationnement et de circulation...) et des nuisances (test sonores à réaliser, fréquence et durée des séances) ne soit élaboré, consigné par écrit et validé par toutes les parties.

Aucun accord ne sera signé par la commune de Madranges si les autorisations légales ne sont pas respectées.

5) Bilan des festivités, réunion avec les associations (proposition MVL) :

M. le Maire a proposé une réunion aux associations le 9 septembre. Celle-ci aura pour objet les projets pour 2024.

- proposition de feu d'artifice de Madranges-vélos-loisirs
- restructuration du local rangement de la salle polyvalente

Le Conseil est favorable à l'idée d'un feu d'artifice à l'occasion de la fête votive, chaque association pourrait participer financièrement selon ses moyens à la mise en œuvre, la Mairie prenant en charge le reliquat.

6) Aliénation d'un chemin rural à FEUGEAS :

Monsieur F Marcou propriétaire au n°4 Chemin du Rebombert a demandé l'aliénation à son profit d'une fraction du chemin rural qui passe entre ses bâtiments.

Le Conseil Municipal par délibération décide d'engager la procédure d'aliénation (voir délibération).

7) Projet voirie 2024 : Le Conseil Municipal a fait le point sur l'état de la voirie communale et a décidé de poursuivre son programme voirie. Des devis vont être demandés pour envisager ce qui prioritairement peut-être fait.

8) Vente d'appartement communal : Madame DUNOUHAUD qui avait demandé d'acheter un des appartements communaux s'est désistée.

Cependant le Conseil Municipal décide de porter au budget 2024 le devis établi par le Cabinet Dubroca Létrange d'un montant de 4656 € concernant l'établissement de plans précis du bâtiment 5 route de Tulle et définissant des lots susceptibles d'être vendus (voir délibération 2).

9) Circuit des deux clochers : Notre employé communal a assaini et empierré une partie du circuit des 2 clochers. La Com-Com règlera la dépense concernant la location de matériel nécessaire à la réalisation du chantier (504€). La commune gardera à sa charge : la main d'œuvre et le coût des matériaux.

10) Point sur les travaux et achats divers : l'aire de jeux a été remise aux normes (aire de réception, table de ping-pong...).

La commune s'est dotée d'un vidéoprojecteur et de son écran. Les associations peuvent en disposer dès maintenant.

11) Compte N26 : nous disposons de 1544,29 € après avoir payé le cadeau « aux mariés » et des coupes (récompenses sportives).

12) Questions diverses :

- Le conseil a évoqué les problèmes de relation entre voisins : courrier ou entretien à mettre en place.
 - 2 drapeaux ont été commandés en remplacement de ceux du monument aux morts.
 - Le logement occupé par M et Mme Lucbert sera vacant en octobre. Quelques réparations seront réalisées, si possible, avant une nouvelle location (2 candidatures sont recensées).
 - Mme Longuet (présidente MPTM) a exprimé son souhait de faire, à partir de la rentrée de septembre, l'animation bibliothèque et les rencontres « Anglais-Français » dans la salle du conseil.
- Le Conseil Municipal répond positivement à sa requête.

M. Porte